

Simard, Andrée

De: laurence pignet [lo_pignet@yahoo.fr]
Envoyé: 15 mars 2012 20:45
À: Secrétariat
Objet: compteur Hydroquébec

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Mesdames, Messieurs,

Je réagis à la proposition d'Hydroquébec concernant le droit de retrait et le fait que celui-ci nous coûterait 98 Dollars plus 17 dollars par mois. Je suis proprement scandalisée par une telle proposition et ce pour trois raisons.

La première c'est que je n'ai pas eu le choix lors de l'installation de ce nouveau compteur dans ma cuisine. L'entreprise mandatée par Hydroquébec est arrivée à notre domicile sans aucun préavis et nous ne savions pas du tout à l'époque quelle était la technologie de celui-ci. Nous n'étions pas au courant et nous avons fait pleinement confiance dans un premier temps! Notre compteur fut en effet installé le 14 janvier. Nous avons été informés par la suite de la réalité de ces fameux compteurs dits intelligents. Je précise qu'Hydroquébec n'a par ailleurs informé directement les utilisateurs que lors de la facture de février, avec un prospectus par ailleurs très peu explicite sur la réalité cette technologie!

Désormais nous sommes pris avec! Nous avons une source supplémentaire de pollution électromagnétique dans notre domicile alors que nous n'en voulons pas! Je trouve cela inadmissible que les frais nous incombent en tant que consommateurs alors que, en tant que citoyens et citoyennes de Villeray, nous avons été littéralement des cobayes d'Hydroquébec!

Deuxièmement, la responsabilité du coût du retrait doit donc revenir à Hydroquébec car c'est cette entreprise qui n'a pas informé correctement la population lors de la mise en place de ceux-ci en janvier. **Nous n'étions pas au courant, nous ne pouvions donc pas choisir! Il y a là une véritable tromperie.** La faute ne nous revient pas. Le coût doit donc revenir à Hydroquébec.

Troisièmement, ce coût de retrait est très élevé pour une famille modeste. Les gens n'ayant pas les moyens devront donc subir les effets de ces ondes dans leur domicile?? C'est totalement inacceptable!

J'attends donc que la Régie de l'énergie entende aussi notre point de vue de simples citoyens. Nous n'étions pas informés correctement, nous n'avons pas à payer pour le retrait. On nous a imposé une technologie potentiellement nuisible dans nos domiciles. La responsabilité des coûts doit revenir à Hydroquébec et non aux citoyens soucieux de préserver leur environnement.

Cordialement

Laurence Pignet
8095 rue saint dominique
H2R 1X8 MONTREAL